	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mai 2026	N° 2026-173

Convocation du 15 mai 2026

Aujourd'hui vendredi 22 mai 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.


EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL
Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN
M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX
M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Anne FAHMY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260522-lmc1116372-DE-1-1 Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026 Publié : 29/05/2026
--

	Conseil du 22 mai 2026	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	N° 2026-173

**MARTIGNAS-SUR-JALLE - Année 2026 - Aménagement d'un parc naturel et de loisirs
- Contrat de co-développement 2024-2027 - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Martignas-sur-Jalle souhaite convertir la plaine des sports Colette Besson en un parc permettant la pratique des différentes activités de loisirs tout en préservant et en valorisant la biodiversité, les continuités naturelles et la diversité paysagère.

Ce site présente des enjeux environnementaux forts du fait de la proximité des cours d'eau classés Natura 2000, et d'une mosaïque de milieux naturels (zones humides, mares, boisements et milieux ouverts).

La Porte de Moulin Bidon du Parc des Jalles, projet en maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole, sera implantée de l'autre côté de la jalle et à proximité direct de la Plaine Colette Besson. Ces deux projets sont étudiés conjointement.

Entre 2020 et 2021, une première phase de concertation a été menée par la commune avec ses habitants pour recenser les besoins et les usages qui pourraient prendre place sur le site de projet d'une surface de plus de 20 hectares. Afin de formaliser le projet et de prendre en compte les divers enjeux, une étude programmatique, paysagère et environnementale a été lancée. Depuis janvier 2022, plusieurs études et scénarios ont été travaillés et présentés à la commune et à Bordeaux Métropole, membre du comité de pilotage.

La phase programmatique, qui inclut la sélection du scénario d'aménagement, s'est terminée en septembre 2022. Pour cette phase, une première subvention d'un montant de 29 790 euros a été versée à la commune à la suite de la délibération métropolitaine n°2022-565 en date du 30 septembre 2022.

Début 2023, en prolongement du programme finalisé, la commune a réalisé une étude préliminaire sur la base du scénario d'aménagement retenu ainsi qu'un plan topographique. A ce titre une subvention d'un montant de 16 200 euros a été versée à la commune à la suite de la délibération métropolitaine n° 2023-498 en date du 29 septembre 2023.

En 2024, une étude d'Avant-Projet ainsi que la rédaction de cahiers des charges d'études complémentaires comme l'investigation des réseaux souterrains a été réalisé. Pour cette phase, une première subvention d'un montant de 28 850 euros a été versée à la commune à la suite de la délibération métropolitaine n°2024-692 en date du 6 décembre 2024.

Dans la continuité de ce projet et des premières études réalisées et précitées ci-dessus, il est nécessaire pour la bonne conduite de projet de réaliser des prestations complémentaires de sondages géotechniques, d'étude de pollution des sols et d'investigation des réseaux, ainsi que la rédaction des dossiers règlementaires qui seront instruits par les services de l'Etat, sur la totalité du site de la plaine Colette Besson.

Dans ce cadre, la commune de Martignas-sur-Jalle sollicite une demande de subvention à hauteur de 50 % auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de la fiche action n°C060591,

fiche-action intitulée « Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain » du contrat de co-développement.

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 37 894 € pour la participation à la réalisation de ces études en faveur de la commune de Martignas-sur-Jalle, ce qui représente 50 % du budget total de ces travaux.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de l'opération sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Martignas-sur-Jalle.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
75 788 €	Commune : 37 894 € Bordeaux Métropole : 37 894 €
TOTAL : 75 788 €	TOTAL : 75 788 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2023-595 du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développement 2024-2027,

VU la décision du Maire de la Ville de Martignas-sur-Jalle n°2025-32 en date du 20 juin 2025 sollicitant le fonds de concours de Bordeaux Métropole,

VU le dossier de demande d'aide déposé par la commune du Martignas-sur-Jalle sous le numéro 2025-902,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette action est inscrite au contrat de co-développement 2024-2027 dans la fiche action n°C060591, fiche-action intitulée « Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain », et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain à travers le programme d'actions du Parc des Jalles,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 37 894 € à la commune de Martignas-sur-Jalle,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice concerné, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mai 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------